



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250107

Domaine : 4.1

Date de convocation : 7 février 2025

Date de l'affichage : 7 février 2025

Date d'affichage de la délibération : 14 février 2025

Objet : 07 - Modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjointes au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Françoise ROMANETTI, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Joëlle MARTINEZ a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine COLLOT
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES

Madame Sylvie MORELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au Maire chargée des Affaires générales, du personnel communal, de l'actions sociales et de la santé,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, action sociale et santé,

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de modifier les emplois à compter du 1^{er} mars 2025 :

- 1 Animateur éducation à l'environnement et au développement durable en **Animateur environnement et développement durable** – Catégorie B et C de la filière administrative, animation et technique
- 1 chef d'équipe espaces verts en **Responsable de régie espaces verts** – Catégorie C de la filière technique
- 1 jardinier et 1 jardinier élagueur en **2 Chef d'équipe espaces verts** – Catégorie C de la filière technique
- Les missions du poste de **Responsable du département espaces verts** – Catégorie B de la filière technique
- 4 aides auxiliaire de puériculture et 20 auxiliaires de puériculture en **24 Assistant(e) éducatif petite enfance** – Catégorie B et C de la filière médico-social et technique
- 1 **Chargée du relais assistantes maternelles et autres dispositifs petite enfance et Référente paramédicale** – Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux soins généraux et des **éducateurs de jeunes enfants**- Catégorie A de la filière médico-social
- 1 adjoint(e) au directeur (trice) de l'administration générale en **Assistant(e) du directeur (trice) de l'administration générale** – Catégorie B et C de la filière administrative, animation et technique
- 1 Agent administratif polyvalent en charge des archives en **Assistant(e) de gestion administrative** – Catégorie B et C de la filière administrative, animation et technique
- 1 Chargée d'accueil et administratif en **Chargé(e) d'accueil et de gestion administrative** – Catégorie B et C de la filière administrative, animation et technique
- 1 **Chargé(e) d'accueil et agent(e)administratif(ve)** – Catégorie C de la filière Administration, animation et technique
- 1 Responsable de l'accueil de loisirs (ateliers ouverts) des maisons de quartier en **Coordinateur enfance et animateur socio-culturel** – Catégorie B et C de la filière animation
- 1 animateur socioculturel en **Animateur socioculturel – référent(e) ateliers ouverts** – Catégorie B et C de la filière Animation
- 1 animateur socioculturel est modifié comme suit : **Animateur socioculturel – référent(e) seniors** - Catégorie B et C de la filière Animation
- 1 référent(e) familles en **Référent(e) famille – insertion sociale** - Catégorie B et C de la filière Animation et administrative
- Les missions du poste de **Référent familles – Développement social** - Catégorie B et C de la filière Animation et administrative

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier les emplois suivant au 1^{er} mars 2025 :

A/ Le poste d'**animateur éducation à l'environnement et au développement durable** est modifié comme suit : **Animateur environnement et développement durable** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Réalisation de répertoire et analyse des richesses du territoire**
2. **Conception, mise en œuvre et évaluation d'un projet d'animation**
3. **Développement et animation d'un réseau de partenaires et d'animateurs**
4. **Conseil et assistance aux projets locaux d'éducation à l'environnement**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de **catégorie B** et C de la filière animation, technique et administratifs.

B/ Le poste de **chef d'équipe espaces verts** est modifié comme suit : **Responsable de régie espaces verts** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes

1. **Planification et suivi des chantiers espaces verts en régie sur la ville**
2. **Encadrement de la régie espaces verts**
3. **Faire entretenir et embellir les espaces horticoles et naturels**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique.

C/ Les postes de **jardinier et jardinier élagueur** sont modifiés comme suit : **Chef d'équipe espaces verts** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Planification et suivi des chantiers espaces verts en régie d'un secteur de la ville**
2. **Encadrement d'une équipe espaces verts**
3. **Entretenir et embellir les espaces horticoles et naturels**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique.

D/ Les missions du poste de **Responsable du département espaces verts** à temps complet, sont modifiées comme suit :

1. Encadrement du personnel du département
2. Participation aux orientations du département
3. Organisation et gestion du département
4. Coordination et gestion de l'exécution des chantiers de travaux neufs ou d'entretien en espaces verts en régie est en entreprise
5. **Référent technique de la régie des agents d'astreinte**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie B de la filière technique.

E/ Les postes **d'aide auxiliaire et d'auxiliaire de puériculture** sont modifiés comme suit : **Assistant(e) éducatif petite enfance** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être d'un groupe d'enfants
2. Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
3. Elaborer et mettre en œuvre des projets d'activités des enfants en collaboration avec l'éducatrice
4. Mettre en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène et procéder au nettoyage des jouets, des espaces de vie des enfants et du matériel
5. Autres missions nécessaires à la réalisation du service public

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégorie B et C de la filière **technique et médico-sociale**.

F/ Le poste de **Chargée du relais assistantes maternelles et autres dispositifs petite enfance et Référente paramédicale** est ouvert au cadre d'emplois des infirmiers de soins généraux et des **éducateurs de jeunes enfants** de la filière médico-social, catégorie A.

G/ Le poste **d'adjoint au directeur (trice) de l'administration générale** est modifié comme suit : **Assistant(e) du directeur (trice) de l'administration générale** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Gestion de l'organisation des instances de la collectivités (Conseils Municipaux, Bureaux municipaux)**
2. **Participation à la rédaction, à la télétransmission et à la publication des actes administratifs**
3. Gestion des archives communales

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégorie B et C de la filière administrative, technique et animation.

H/ Le poste d'**Agent administratif polyvalent en charge des archives** est modifié comme suit : **Assistant(e) de gestion administrative** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Gérer les courriers et administrer le logiciel d'enregistrement
2. Affranchissement du courrier et mise à jour des outils relatifs à la gestion du courrier (retours, recommandés avec AR, temps affranchissement, ...)
3. Constituer les registres des actes administratifs

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégorie B et C de la filière administrative.

I/ Le poste de **Chargée d'accueil et administratif** est modifié comme suit : **Chargé(e) d'accueil et de gestion administrative** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Elaborer les trames de comptes-rendus intégraux de conseils municipaux
2. Elaborer de la revue de presse hebdomadaire
3. Gérer le courrier en l'absence de l'assistante de gestion administrative

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégorie B et C de la filière administrative, **animation et technique**.

J/ Le poste de **Chargé(e) d'accueil et agent(e) administratif(ve)** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Assurer l'accueil physique et téléphonique du public.
2. Réaliser des travaux de bureautique

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégorie C de la filière administrative, **animation et technique**.

K/ Le poste de **Responsable de l'accueil de loisirs (ateliers ouverts) des maisons de quartier** est modifié comme suit : **Coordinateur enfance et animateur socio-culturel** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Coordonner dans le cadre réglementaire et en cohérence avec projet social l'accueil des enfants de 6 à 11 ans inscrits aux Ateliers Ouverts
2. Assurer le lien avec les parents des enfants accueillis.
3. Coordonner le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité élémentaire et Lycéens

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégorie B et C de la filière animation.

L/ Le poste **d'Animateur socioculturel** est modifié comme suit : **Animateur socioculturel – référent(e) ateliers ouverts** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Animer l'accueil des enfants de 6 à 11 ans inscrits aux Ateliers Ouverts.
2. Participer à l'encadrement de l'accompagnement à la scolarité
3. Participer à la programmation Seniors des maisons de quartiers

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégorie B et C de la filière animation.

M/ Le poste **d'Animateur socioculturel** est modifié comme suit : **Animateur socioculturel – référent(e) séniors** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. En lien avec la Référente Petite Enfance du Département Lien Social, assurer et développer une offre d'animation soutenant la fonction parentale
2. Piloter la programmation Seniors des maisons de quartier
3. Participer à l'encadrement de l'accompagnement à la scolarité

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégorie B et C de la filière animation.

N/ Le poste **de référent(e) familles** est modifié comme suit : **Référent(e) famille – insertion sociale** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Animer, coordonner et évaluer les actions collectives familles de la Maison de la Challe
2. Assurer le suivi de la communication du Secteur Famille
3. Accompagner individuellement les familles dans leurs difficultés
4. Participer à l'animation globale des deux Centres Sociaux

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des catégories B et C de la filière animation et administrative.

Accusé de réception en préfecture
Causes 02 04 10015 des
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025

O/ Les missions du poste de **Référent(e) familles – Développement social** sont modifiées comme suit :

1. Animer, coordonner et évaluer les actions collectives familles de la **Maison des 10 arpents.**
2. **Recenser les demandes des familles, développer leur participation et leur implication dans la vie des centres sociaux.**
3. Développer le pouvoir d'agir des habitants
4. Développer le réseau associatif du Centre Social
5. Participer à l'animation globale des deux centres sociaux

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégorie B et C de la filière animation et administrative.

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France